

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

- A. En argent, bled, vin, ou bois? *3 Sac de Miel, un sac de Froment 2 Sac d'Arvine et 12 Livre Suisse le tout payé au chateau de Challes par le ci devant gouvernement et une toise et demie de bois dans les furats du ci devant évêché*
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *l'ancien gouvernement.*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *0*
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *0*
 - c. Fondations? *point*
 - d. Caisses communales? *rien*
 - e. Biens fe? *rien*
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *rien*
 - g. De biens-fonds? *rien*
 - b. Ou d'autres capitaux quelconques? *rien*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Observation

S'il y avoit un logement dans chaque village pour les régents, on pourroit plus facilement se procurer de bon instituteurs, qui se présenteroit lors qu'il en manque, qui viendroit du dehors, n'ayant point de maison, ils se verroit obligé de s'en procurer chèrement, et souvent de très incommode, Sujet à déminagé au gré du propriétaire, ce qui fait qu'on est obligé de se contenter des Sujets bons ou mauvais qui se trouve dans le village;

pour la partie Catholique de l'école

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence reffort-il?
- d. District
- e. Canton

Panthierax

C'est un Village

C'est une Commune

Annexe de Gumoens la Ville, agence de Panthierax

D'Challens

Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au reffort de chaque école.

Chat de Vou 3 Maisons éloignées de 25 Minutes, Petit Buron une Maison une 5 Minutes plus éloigné

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au reffort de chaque école.

Panthierax Village Chat de Vou Ramaux Petit Buron Maison Boile

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Il n'y en a point qui soient éloignés que les Ramaux à dessus Spécifiés

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Panthierax 56 les Ramaux n'en envoient point aprésent, ils ne les envoient pour l'ordinaire qu'à l'âge de 13 à 14 ans

*212
A. 11*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

	Leues	Minutes
Quincens la Ville	1/2	
Elageus		40
Corselle Sur Chavornay		35
Suchy	1	
La Robeta	1/4	
Quarens	1	
Villard le Terroir	1	
Echallens	1	
Bretigni & Saint Bartelemi	1	
Oulens	1	
Bavois	1	
Chavornay	1	

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

On enseigne la Lecture, on fait apprendre le Catechisme, un livre de Passages & des Psaumes. On leur apprend l'écriture orthographe l'arithmétique le chant des Psaumes, & les principes de la Religion Reformée.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient annuellement excepté pendant les Moissons.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Le Bible, le Testament, le Catechisme d'Oservat Retouché, livre de Passages, Psaumes, & Pallettes.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Ceux imanis par nos ci devant Souverains, & de l'établissement, & ceux que donne le Pasteur sont observés.

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hiver de six à huit heures parce que durant 2 à 3 mois on en tient une la Seille. En été 3 à 4 heures.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Non ils ne sont point classés.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Bailly, sur deux Sujets que le Pasteur présente après avoir examiné les Concurans.

b. D'où est-il?

De l'Abbaye & du Chert, District de la Vallée du Lac de Joux, Canton du Léman.

c. Son nom

Abram Isaac Reymond.

(3)

d. Son âge. 34 ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Cinq

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis environ vingt ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Aux hameaux de Monttherout, & a Fouclens & Mérey, il étoit auparavant Agriculteur & Chameau de la Vallée vicie l'Abbaye de Monttherout.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Non, sinon lire & chanter a l'Eglise

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Cinquante six.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.

En hiver 56.

b. En été, }

En été de 4. à 20.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Un petit mauvais Jardin, un très petit Chenavier,

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

4 Carterons de Champ par pie.

b. Quelle en est la valeur?

Jardin & Chenavier 24.
Champs 110. ca.

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Non.

15°. Bâtiment de l'école.

Maison Communale.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Très étroit, manquant de plusieurs pièces essentielle & un logement médiocre. La Charpente neuve & une petite partie des Murailles; le reste délabré; Plancher délabré.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre pour l'école & pour la Commune qui s'y assemble en Corps

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Non

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune

(2) Si l'on considère la très grande Cherté du fourage à Panthier, les frais de labourage & chariage & le louage d'une Grange, on trouvera que le prix de la jouissance de Champs sans près n'est rien.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caiffes communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Par l'Etat au Château de Rommouster. Sac 1 L4
Au Château d'Challens. Sac 1 L2
La Commune donne six Chards de Bois quelle amène devant la Maison (ca) d'almu L16
Les particuliers donnent les Goeds a la Moisson dont le produit est de 2 3/4

Le lieu de la Cense provenant de labergement du bien de Cure à Pauthier L46 1/2

Il ny en a point

Il ny en a point

La Commune donne en y comprenant L2 quelle donne pour sonner les Bieres le Vendredi L22

Point

Il ny en a point

Il ny en a point que ceux déjà indiqués dont j'ai placé ici par transport. Jardins & Chensier L4
Champs L10

Total: Argent L104 1/2
Fromens Sac 1
Mispel sacs 3 & 6
Avoine sacs 1

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(a) Le Règlement de la Pension porte que si le Régent a Besoin de plus de bois pour son usage particulier, il en pourra couper & Charrier a ses frais là où les Communes en Couperont; Mais ce bénéfice n'a été jusqu'à présent perçu que très imparfaitement

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

237
No 12

1. Sugnens - Naz.
a. Deux Villages
b. deux communes.
c. toutes deux ressortent de la paroisse de Domartin, Sugnens est l'annexe & chacune de ces communes a son Agent.
d. toutes deux du district d'Challens
e. du Lemane

2. dans les deux villages, la maison d'école est au centre.